



## **370380 - Le minimum à soumettre au prélèvement de la zakat en billets de banque doit-il être calculé par rapport à l'argent ou à l'or?**

---

### **question**

Je viens de l'Uzbekistan. La direction des musulmans du pays a déclaré que le minimum à posséder pour avoir à payer la zakat est de 2700 dollars américains. Mais l'équivalent de 85 grammes d'or pur est 5100 dollars. Dois-je me conformer à la décision de la direction susmentionnée? En d'autres termes, comment calculer ma zakat? Par quel moyen? Faut-il se référer à l'or pur ou à l'avis de la direction des musulmans uzbeks?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

### **Estimation du minimum en billets de banque**

Ce qui est juste en la matière, c'est de se référer à l'argent non à l'or car c'est plus profitable aux pauvres. Le minimum en argent est 595 grammes. Celui qui possède l'équivalent de cela doit payer la zakat.

Les anciens jurisconsultes se fondaient sur cette référence pour calculer la zakat des effets de commerce et considéraient cela plus profitable aux pauvres.

L'auteur de *ar-Rawdh al-mourbi'e*, p. 211 dit: « les marchandises sont évaluées à la fin de l'année (légale) en tenant compte de ce qui est plus profitable aux pauvres par rapport à l'or et à l'argent. Si la valeur des marchandises atteint le minimum selon l'un des deux métaux sans que ce soit le cas pour l'autre, on retient la référence selon laquelle le minimum est atteint. »

Une résolution de l'Académie juridique affiliée à la Ligue islamique mondiale et une résolution du Collège des grands ulémas en Arabie Saoudite correspondent toutes les deux au choix de la



Commission permanente et à l'avis de Cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et à celui d'autres vont dans le sens que la référence pour les billets de banque tient compte du plus bas des minimums en or ou en argent, compte tenu de l'intérêt des pauvres.

On lit dans la résolution de l'académie juridique affiliée à la Ligue islamique: « la zakat doit être prélevée des billets de banque quand leur valeur atteint le minimum imposable en or ou en argent ou quand elle l'atteint une fois complétée par d'autres valeurs (or ou argent) et effets destinés au commerce. » Extrait de la résolution n° 6.p.101.

On lit dans l'avis de la Commission permanente (9/257):

Question

Nous voulons connaître le montant en dollar du minimum imposable?

Réponse

Le minimum imposable en dollar et en d'autres monnaies est l'équivalent de la valeur de 20 sicles d'or 140 sicles d'argent au moment où l'on doit payer la zakat sur les dollars ou les autres monnaies. On tient compte de ce qui plus profitable aux pauvres, étant donné la différence des taux de change selon les moments et les lieux.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons

Signé: Abdoullah ibn Qaoud, Abdoullah ibn Ghoudayyan, Abdourrazaq Afifi, Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz. Voir le Recueil des avis juridiques consultatifs d'Ibn Baz (14/125)

Cela dit, voyez la valeur de 595 grammes d'argent. Si vos billets de banque atteignent leur prix, vous en payez la zakat à raison de 2.5 pour cent.

Allah le sait mieux.